

Privas, le 17 avril 2020

L'inspecteur d'académie - directeur académique des  
services de l'éducation nationale de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré  
public

s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Pôle du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par  
Murielle deldon

Téléphone  
04 75 66 93 19

Mél :  
Ce.dsden07-p1  
@ac-grenoble.fr

[www.ac-grenoble.fr/ia07](http://www.ac-grenoble.fr/ia07)

18, place André Malraux  
BP 627  
07006 Privas Cedex

Ouverture au public :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12 h  
et de 13h30 à 17h  
le vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16 h

**Objet :** Mouvement départemental du 1<sup>er</sup> degré public - Appel à candidatures sur postes à profil

**P.J. :** Annexe n°1 – liste des postes vacants

Annexe n°2 – liste générale des postes à profil

Annexe n°3 – imprimé de candidature

Dans le cadre du mouvement départemental, un certain nombre de postes font l'objet d'un appel à candidatures spécifique. Il s'agit de postes « à profil ».

Certains de ces postes, dont la liste figure à l'annexe n°1, sont à pourvoir à la rentrée 2020. Les profils des postes vacants peuvent être consultés sur l'intranet académique, à partir du portail interactif agent (PIA), rubrique personnels / recrutement / appels à candidatures.

Les personnels intéressés pour occuper l'un des postes à profil vacants doivent constituer un dossier de candidature composé de :

- Une lettre de motivation ;
- L'imprimé de candidature complété (Annexe 3).

Ce dossier de candidature doit être retourné au Pôle du 1<sup>er</sup> degré par courriel ([ce.dsden07-p1@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden07-p1@ac-grenoble.fr)) :

**Au plus tard le 6 mai 2020**

Les candidats seront ensuite convoqués pour un entretien devant une commission départementale sur la période du 11 au 20 mai 2020. En fonction des mesures de déconfinement prises, la commission pourra se tenir selon des modalités dématérialisées. Dans ce cas, vous serez alors informés ultérieurement de la marche à suivre par courriel.

Il est précisé que les personnels actuellement affectés à titre définitif sur un poste à profil (annexe n°2) et qui souhaitent obtenir une mutation sur le même type de fonctions doivent également faire acte de candidature dans les conditions précitées.

Pour la Rectrice et par délégation,  
L'inspecteur d'académie - directeur académique  
des services de l'Education nationale de l'Ardèche



Patrice GROS